



Indemnité transactionnelle

Par **marielaurelotus**, le **03/09/2012** à **18:46**

Bonjour,

j'ai un voisin qui depuis 2 ans nous fait procès sur procès, il veut acheter notre propriété et de cette façon nous arrêtons notre activité. il nous propose le prix d'achat et une somme. Est-ce légal si nous déclarons cette somme aux impôts et sous quelle forme
merci

Par **trichat**, le **03/09/2012** à **20:47**

Bonjour,

Que veut dire procès sur procès : quels sont les objets de ces procès?

Quelle est la nature de votre propriété?

Et quelle est votre activité? Commerciale, artisanale, agricole?

Il y a plusieurs questions, auxquelles il est difficile de répondre sans informations complémentaires.

Cordialement.